

Coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020

2010/2234(INI) - 16/03/2011

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Nadja HIRSCH (ADLE, DE), en réponse à la communication de la Commission intitulée « Donner un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels pour appuyer la stratégie Europe 2020 ».

Le rapport note que **le chômage des jeunes s'établit actuellement à 21%**, soit deux fois plus que la moyenne européenne, et qu'il représente l'un des défis que l'Europe se doit de relever de toute urgence et, partant, un des objectifs à atteindre pour ramener à moins de 10% le taux de jeunes quittant prématurément l'école. Un autre objectif est d'accroître la part des femmes sur le marché de l'emploi de 70% d'ici à 2020. Or, la communication de la Commission fait l'impasse sur la dimension de genre.

Les députés considèrent que **l'éducation et la formation sont la clé d'une participation réussie au marché du travail** ainsi que de la détermination de ses propres choix de vie, sachant que plus de 5,5 millions de jeunes Européens privés d'emploi sont menacés d'exclusion sociale et de pauvreté et doivent faire face à l'absence de perspectives après avoir quitté l'école. Le passage des études à la vie professionnelle ainsi que d'un emploi à un autre constitue un défi structurel pour les travailleurs de l'ensemble de l'Union européenne.

Soulignant que l'évolution démographique et l'allongement de la vie entraîneront un allongement de la carrière professionnelle et une hétérogénéité accrue des parcours, les députés estiment qu'un apprentissage tout au long de la vie, une solide formation, la nouvelle économie numérique, l'adaptation aux technologies nouvelles et la mise en œuvre des objectifs d'Europe 2020 sont le garant d'une participation réussie au marché de travail et d'une amélioration du niveau de vie.

Les députés estiment en outre qu'un **enseignement et une formation professionnels collant aux besoins individuels** de l'apprenant sont incontournables car ils permettent d'améliorer la capacité de chacun à résister aux pressions d'un environnement concurrentiel, de relever le niveau de vie, d'instaurer une meilleure cohésion socioéconomique et de parvenir à une meilleure intégration, notamment des publics spécifiques que sont les migrants, les personnes handicapées, les jeunes en rupture scolaire ou les femmes vulnérables.

Dans ce contexte, le rôle des États membres et de la Commission devrait d'abord être de contribuer à la mise en place des conditions de réussite, de développement et de croissance des entreprises. Pour ce faire, elles ont besoin d'une **fiscalité réduite** et d'un certain degré de **prévisibilité** afin de pouvoir planifier leur action et procéder à des investissements. **L'échange de bonnes pratiques** entre les États membres est également important pour augmenter le nombre et le niveau des élèves qui choisissent l'enseignement technique dans les États membres où leur nombre et leur niveau est moindre.

Reconnaissant l'importance de la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que l'importance de la formation et du perfectionnement professionnels tant initiaux que continus, la commission parlementaire formule, entre autres, les recommandations suivantes :

- les États membres devraient tirer profit des expériences positives que certains pays ont faites avec leur **système d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en alternance**, qui a permis l'insertion professionnelle à long terme des jeunes travailleurs et contribué à un taux d'emploi supérieur des jeunes et un meilleur niveau de qualification ;
- **les programmes d'EFP devraient être étendus** afin de répondre aux principes d'apprentissage tout au long de la vie et de formation tant initiale que continue;
- il importe d'encourager les **stages de perfectionnement périodiques** comme faisant partie de l'apprentissage tout au long de la vie;
- les États membres doivent faire en sorte que **l'enseignement professionnel et l'apprentissage tout au long de la vie** soient plus en phase avec les besoins du marché de travail et permettent de s'y intégrer et d'y être plus mobile. Ils doivent pourvoir, en permanence, aux besoins de chacun en matière d'acquisition de qualifications et d'apprentissage tout au long de la vie. L'interaction entre le monde de l'éducation et celui du travail doit être renforcée ;
- le **lien entre l'enseignement et la formation**, et particulièrement la passerelle reliant la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, requiert de développer les possibilités de combiner formation professionnelle et enseignement supérieur, et en particulier d'insérer celles-ci dans les dispositifs d'information et d'orientation professionnelle ;
- il convient de promouvoir, au niveau local et régional, des synergies efficaces et des **collaborations stables entre écoles, établissements de formation, centres de recherche et entreprises**, pour remédier au repli sur eux-mêmes des systèmes d'éducation et pour faire en sorte que les jeunes, en particulier les femmes, soient mieux à même d'être employés ;
- la Commission et les États membres doivent **assouplir la gestion du Fonds social européen (FSE)** compte tenu de la nature évolutive du marché du travail;
- enfin, les États membres et la Commission doivent **améliorer la reconnaissance des apprentissages formels et informels**. Les députés soulignent les bonnes pratiques de ce domaine, notamment grâce au financement du FSE, qui démontent que la reconnaissance des qualifications, quel que soit le lieu où elles sont acquises, permet une meilleure insertion sur le marché du travail.